



Litige sur hausse loyer parking

Par **donpaquito**, le **07/12/2010** à **15:06**

Bonjour,
Locataire d'un emplacement de parking à Meudon depuis 18 ans, le loyer a été relevé de 2,3% en octobre ce qui paraît être la hausse légale. depuis , nous avons reçu un courrier nous annonçant pour janvier 2011 une hausse de 21%, sans qu'il y ait modification du service rendu et sans aucune justification. Le loyer trimestriel passe de 272 € à 330 €.
Y -a-t-il un moyen de nous défendre..
Merci pour votre réponse,
Cordialement
F. BERthelot